

Aides pour les employeurs d'apprenti·e s

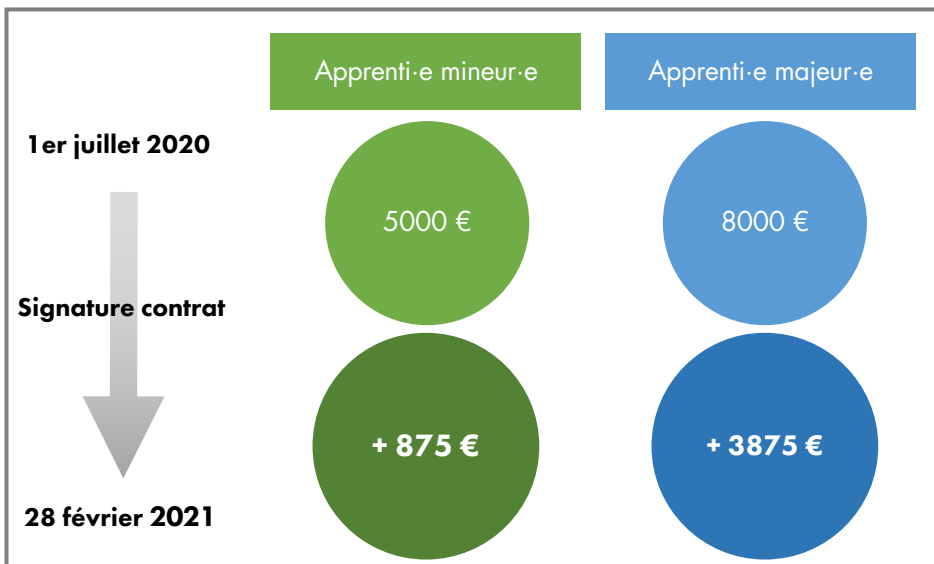
Aide versée à un employeur par apprenti·e embauché·e

Depuis le 1^{er} janvier 2019



Nouvelles mesures

Pour tout **NOUVEAU** contrat



Période en CFA sans contrat

Depuis le 1^{er} janvier 2019...

Art 6222-12-1 du Code du travail

Jeune en âge
d'entrer en
apprentissage

+

Pas de contrat
d'apprentissage

|||

3 mois en CFA sans contrat
Stagiaire de la Formation
Professionnelle

Nouvelles mesures

Reconduction ordonnance 2020-387 du 1^{er} avril
Modifiant Art 6222-12-1 du Code du travail

Allongement de la
durée sans contrat

6 mois en CFA
sans contrat
Stagiaire de la Formation
Professionnelle

Période entrée en formation

1^{er} août 2020

31 décembre 2020